

Aux banquiers de Constantinople, représentés, à Paris, par M. G. Gouturier et C^e et A. Rostand, ce dernier agissant pour MM. G. Hava et C^e 100,000 obligations.

A MM. Arlaud, G. Court et C^e, à leur nom et aux noms de leurs mandants de Constantinople 80,000

Aux actionnaires de la Caisse générale des chemins de fer 25,000

Il a été réservé, en outre, pour une souscription publique : 250,000 OBLIGATIONS.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Ces obligations sont émises à 312 fr. 50 c. Elles sont payables comme suit :

62 fr. 50 en souscrivant ;

50 fr. » dans les dix jours de la publication de la répartition ;

50 fr. » du 20 au 30 janvier ;

50 fr. » du 18 au 28 février ;

50 fr. » du 20 au 31 mars ;

50 fr. » du 20 au 31 avril.

312 fr. 50 ensemble.

Les souscripteurs qui verseront en souscrivant le montant intégral des obligations, jouiront d'une bonification de 5 fr., dont il leur sera tenu compte après la répartition.

La souscription est ouverte :

A Paris, chez MM. J. Mirès et C^e, rue Richelieu, 99 ;

A Londres, à la Banque de Turquie ;

A Bruxelles, chez MM. Tiberghien Delloye et C^e ;

A Amsterdam, chez Alstorpius et Von Hemert ;

A Hambourg, chez MM. J. Berenberg Gossler et C^e.

Dans les villes où la Banque de France a des succursales, les versements pourront être faits au crédit de MM. J. Mirès et C^e.

CAISSE GÉNÉRALE DES CHEMINS DE FER.

Indépendamment des 250,000 obligations qui font l'objet d'une souscription publique, il a été réservé pour les actionnaires à la Caisse générale des chemins de fer, 25,000 obligations, soit une obligation pour quatre actions.

Ces obligations sont émises à 312 fr. 50 c. ;

mais les actionnaires de la Caisse générale des chemins de fer n'étant pas sujets à réduction, devront verser, en souscrivant, le montant intégral de leur souscription.

Ils jouiront, en conséquence, d'une bonification d'intérêt de 5 fr., et par suite leur versement est réduit à 307-50 PAR OBLIGATION.

Les actionnaires qui voudront profiter de cet avantage seront tenus de représenter leurs actions, qui seront estampillées.

En échange du versement de 307 fr. 50 c., ils recevront des titres provisoires qui seront ultérieurement échangés contre des titres définitifs.

La souscription en faveur des actionnaires de la Caisse générale des chemins de fer est ouverte à partir du mardi 14 courant.

Un guichet spécial est ouvert à cet effet chez MM. J. Mirès et C^e, 99, rue Richelieu.

J. MIRÈS.

M^{me} Szarvady (née Wilhelmine Clauss) est de retour d'une tournée artistique en Allemagne. Dans le cours de ce voyage, l'éminent pianiste a obtenu les succès auxquels elle est accoutumée.

M^{me} Szarvady se fera entendre plusieurs fois à Paris pendant cet hiver.

— Par décret en date du 10 novembre dernier, M. Armand Potier de la Berthelière, ancien premier clerc de Paris, en remplacement et sur la présentation de M. de Ché, démissionnaire en sa faveur.

Bourse de Paris du 17 Décembre 1860

3 0/0	{ Au comptant, Der. c.	68 80.	Hausse e
	{ Fin courant.	68 85.	Hausse e
4 1/2	{ Au comptant, Der. c.	96 65.	Sans chang.
	{ Fin courant.	96 65.	Sans chang.

3 0/0 comptant...	1 ^{er} cours.	Plus haut	Plus bas	Der. c.
Id. fin courant...	68 85	68 95	68 80	68 80
4 1/2 0/0, comptant...	96 65	96 65	96 65	96 65
Id. fin courant...	96 65	96 65	96 65	96 65
4 1/2 ancien, compt.	—	—	—	—
4 0/0 comptant...	—	—	—	—
Banque de France...	2935	—	—	—

Le Curaçao français de J.-P. Laroze, rue Neuve-Petits-Champs, 26, agissant directement sur les organes digestifs, est conseillé par les médecins pour prévenir l'engorgement d'entrailles.

— Au théâtre des Bouffes-Parisiens, Orphée aux Enfers sera plus joué que quelques jours, malgré les recettes maigres qu'il fait. Avis aux retardataires. Demain la 32^e représentation.

AVIS.

Les Annonces, Réclames industrielles ou autres, sont reçues au Bureau du Journal.

Ventes immobilières.

AUDIENCE DES GRIÈES.

MAISON A BAGNOLET

Etude de M^e CHAGOT, avoué à Paris, rue du Faubourg-Poissonnière, 8.

Vente, au Palais-de-Justice, à Paris, le samedi 29 décembre 1860.

De la nue-propriété d'une MAISON à Bagnolet (Seine), rue de Paris, 133.

Mise à prix : 10,000 fr.

Nota. — L'usufruitière est âgée de 27 ans.

S'adresser pour les renseignements :

1^o A M^e CHAGOT, avoué à Paris, rue du Faubourg-Poissonnière, 8 ; 2^o à M^e Parmentier, avoué à Paris, rue d'Hauteville, 1 ; 3^o à M^e Gozzoli, notaire à Paris (Belleville), rue de Paris, 81 ; 4^o à M^e Trépage, notaire à Paris, quai de l'École, 8.

MAISON DES FOURNEAUX A PARIS

Etude de M^e PLASSARD, avoué à Paris, rue de la Monnaie, 11.

Vente sur licitation, en l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine, au Palais-de-Justice, Paris, deux heures de relevée, le samedi 12 janvier 1861.

D'une MAISON sise à Paris, 15^e arrondissement (ancienne commune de Vaugirard), boulevard des Fourneaux, 25 et 25 bis anciens, et 31 nouveau. Mise à prix : 8,000 fr.

S'adresser pour les renseignements :

1^o Audit M^e PLASSARD, 2^o à M^e Archambault-Guyot, avoué, rue de la Monnaie, 10 ; 3^o à M^e Lefort, notaire à Paris, rue de Grenelle-St-Germain, 16.

MAISON RUE DES TROIS-FRÈRES A PARIS

Etude de M^e Ernest MOREAU, avoué à Paris, place Royale, 21.

Vente sur licitation et sur baisse de mise à prix, au Palais-de-Justice, à Paris, à deux heures de relevée, le mercredi 9 janvier 1861.

D'une MAISON et dépendances sise à Paris, rue des Trois-Frères, 19, 18^e arrondissement (ancien Montmartre), nouvellement construite, susceptible d'un revenu de 10,000 fr. environ.

Mise à prix : 50,000 fr.

S'adresser pour les renseignements :

Audit M^e Ernest MOREAU, avoué, dépositaire d'une copie de l'enchère ;

A M. Jules Giraud, avocat, liquidateur, à Paris, boulevard des Filles-du-Calvaire, 2 ;

Et sur les lieux. (1431)

MAISON A ANGERVILLE

Etude de M^e GIBORY, avoué à Etampes.

Vente par adjudication, le 23 décembre 1860, en l'étude de M^e JACOB, notaire à Angerville (Seine-et-Oise).

De quatre MAISONS, d'un JARDIN et de 17 PIÈCES DE TERRES labourables, en 22 lots, le tout situé à Angerville (Seine-et-Oise), et sur différentes mises à prix, s'élevant ensemble à 7,730 fr.

S'adresser : auxdits M^e GIBORY, avoué, et JACOB, notaire. (1438)

CHAMBRES ET ÉTUDES DE NOTAIRES

PIÈCES DE TERRE

Etude de M^e DERRÉ, avoué à Paris, rue Ste-Anne, 18, successeur de M. Vallbray.

Vente, par le ministère de M^e TESSIERE, notaire à Fontenay-sous-Bois, le 30 décembre 1860, de 24 PIÈCES DE TERRE sises à Rosny et Montreuil, canton de Vincennes.

S'adresser : à M^e DERRÉ et Cottreau, avoués ; Et à M^e TESSIERE, notaire à Fontenay. (1445)

PIÈCES DE TERRE

Etude de M^e DERRÉ, avoué à Paris, rue Ste-Anne, 18, successeur de M. Vallbray.

Vente, par le ministère de M^e TESSIERE, notaire à Fontenay-sous-Bois, le 30 décembre 1860, de 24 PIÈCES DE TERRE sises à Rosny et Montreuil, canton de Vincennes.

S'adresser : à M^e DERRÉ et Cottreau, avoués ; Et à M^e TESSIERE, notaire à Fontenay. (1445)

GRANDE MAISON

à l'angle des rues Mouffetard et Pascal, à Paris, portant sur la rue Mouffetard les numéros 150 et 152, et sur la rue Pascal les numéros 1 et 3, à vendre, même sur une seule enchère, en la chambre des notaires de Paris, le mardi 15 janvier 1861, à midi. Superficie : 415 mètres. Façades : 54 mètres. Produit net : 8,470 fr.

Mise à prix : 90,000 fr.

S'adresser à M^e PIAT, notaire à Paris, rue de Rivoli, 89. (1425)

LES ACTIONNAIRES

de la Société anonyme universelle de Godot-de-Mauroy, 18, sont convoqués en assemblée générale pour le samedi 29 courant, boulevard Bourdon, 13. Le gérant, LÉGRAND. (3864)

SOCIÉTÉ DES SALINES, HOULLÈRES

ET FABRIQUES DE PRODUITS CHIMIQUES DE GOUVERNANS.

Aux termes de l'article 37 des statuts, MM. les actionnaires sont convoqués à Paris en assemblée générale extraordinaire, chez M. Lemardelay, rue de Richelieu, 100, pour le jeudi 19 janvier prochain, à midi, à l'effet de prendre connaissance des comptes de la société arrêtés au 31 décembre courant, le gérant ayant l'intention de donner sa démission aussitôt qu'un quitus définitif et absolu de sa gestion lui aura été donné par l'assemblée générale, après examen et approbation desdits comptes.

Ne peuvent assister aux assemblées générales que les actionnaires ayant au moins vingt actions et en ayant justifié au moins dix jours à l'avance au gérant, qui délivrera à l'actionnaire un certificat constatant le dépôt de ses actions. (3839)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

MM. les actionnaires de la société générale de Crédit industriel et commercial sont invités à déposer les titres ou le récépissé de leurs actions au siège de la société, du 20 au 31 décembre courant, pour former la liste des membres de l'assemblée générale, conformément à l'article 43 des statuts.

Le président du conseil d'administration, Marquis d'Audiffert.

CARTES DE VISITE

velin, 1 f. et 1 f. 25 ; porcelaine, 2 f. 50 ; mousseline, 2, 3 et 3 f. 50 le cent. PAPIER à lettre depuis 50 c. la ramette. ENVELOPPES depuis 20 c. le cent. PAPETERIE MORIN, r. Montmartre, 140. (3785)

Plus de 20 ANNÉES de succès

ont constaté l'EAU FATTET pour la guérison de l'écoulement des MAUX DE DENTS les plus violents. Chez G^e FATTET, dentiste, rue St-Honoré 255. (3743)

POMMADE CONSERVATRICE

de J.-P. Laroze, prescrite par les médecins contre la calvitie, les pellicules, rougeurs, démangeaisons, chute, décoration des cheveux ; son usage journalier les fortifie et les embellit : à la violette, à la rose, au jasmin, au bouquet. Le pot, 3 fr. Chez Laroze, rue des-Petits-Champs, 26, et les parfumeurs. (3810)

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE JURISPRUDENCE. COSSE ET MARCHAL, LIBRAIRES DE LA COUR DE CASSATION, Place Dauphine, 27. — Paris.

LA COUR D'ASSISES. Traité pratique par M. Charles Guier, conseiller à la Cour de cassation. PREMIÈRE PARTIE. Acte d'accusation, d'assises en général, et en particulier de la Cour d'assises de session. Organisation du jury et du jury de jugement. 2 tomes in-8, 1860, 18 fr.

LE PARLEMENT DE PARIS

Son Organisation, ses Premiers Présidents et Procureurs généraux de la Cour de Paris, et les bâtonniers de l'Ordre des avocats à la Cour de Paris, par Ch. DENEAZE, juge d'instruction au Tribunal civil de la Seine, 2^e édition, revue et augmentée de documents inédits sur le traitement des magistrats. 1 beau vol. in-8 1860 7 fr.

ÉTRENNES

Chocolat-Ibied

USINE HYDRAULIQUE A MONDICOURT (Pas-de-Calais).

4, RUE DU TEMPLE, au coin de celle de Rivoli, Près l'Hôtel-de-Ville.

USINE A VAPEUR A EMMERICH (Allemagne).

BONBONS EN CHOCOLAT

GRAND CHOIX D'OBJETS DE FANTAISIE

Cartonnages riches, Boîtes, Coffrets, Corbeilles, etc.

Ventes mobilières.

VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le 17 décembre.

En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6.

Consistant en :

8775—Bureau, buffet, tables, calèche, 2 chevaux, voiture dite berline.

8777—Bureau, fauteuils, commode, armoire, glaces, lampes, etc.

8778—Comptoir, chaises, miroirs, chaises, etc.

8779—Hordes de femme, etc.

8780—Hordes de femme, etc.

8781—Tableaux, glaces, piano, vases, commode, fauteuils, etc.

8782—Meubles divers et de luxe.

Le 19 décembre.

En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6.

8783—Plusieurs billards et accessoires, fourneaux à bain-marie, etc.

8784—Bureau, guéridon, secrétaire, glaces, pendule, tableaux, etc.

8785—Tables, chaises, glaces, rideaux, gravures, draps, établis, etc.

8786—Bureau, canotier, fauteuils, chaises, glaces, pendule, etc.

Paris-Charonne, rue du Chemin-de-Fer, 23.

8787—Tables, buffet, armoire, commode, papiers peints, etc.

Rue Ménilmontant, 129.

8788—Bureau, pupitre, canapé, fauteuils, armoires, pendule, etc.

Boulevard de Strasbourg, 39.

8789—500 passe-partout, comptoir, petit bureau, glaces, etc.

Rue des Poissonniers, 2.

8790—Comptoir, billards, glaces, tables, fabriques, etc.

Boulevard Saint-Martin, 13.

8791—Comptoir, banquettes, tables en marbre, billards, etc.

Paris-Montmartre, rue Deyssi, 2.

8792—Tables, buffet-déjeuner, chaises, 4 billards, — voitures, etc.

Rue Ruffin, 19.

8793—Armoire à glaces, divan, fauteuils, glaces, etc.

Rue de la Vieille-du-Temple, 92.

8794—Bureau, tables, commode, armoire, tableaux, etc.

Rue de Valenciennes, 42.

8795—Bureau, pupitre, commode, secrétaire, chaises, pendule, etc.

Paris-Montmartre, route d'Orléans, 116.

8796—Comptoir de march. de vins, billard, glaces, tables, etc.

SOCIÉTÉS.

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année mil huit cent soixante, dans trois des quatre journaux suivants : le Moniteur universel, la Gazette des Tribunaux, le Droit, et le Journal général d'Affiches ou Petites Affiches.

SOCIÉTÉS.

Suivant conventions verbales du dix décembre mil huit cent soixante, la société formée par acte sous seing privé, en date du premier août mil huit cent soixante, enregistré à Paris le dix décembre, folio 85, recto, cases 1 à 3, par le receveur, qui a perçu les droits, M. Louis-François HEBERT, opticien, demeurant à Paris, rue Paradis-Poissonnière, 46, et M. Louis RONCHE, lampiste, demeurant à Charenton, rue des Carrières, 56.

Ont formé entre eux, sous la raison sociale : HEBERT et C^e, une société en nom collectif ayant pour objet l'exploitation d'un établissement de fabricant de lampes, pour quinze années à partir du premier janvier mil huit cent soixante et un jusqu'au premier janvier mil huit cent soixante-seize ; la cession et la signature sociales appartiendront à M. HEBERT seul.

Le siège social sera à Charenton, rue des Carrières, 56.

Pour extrait : DELPECH. (3247)

D'un acte reçu par M^e Coudray, notaire à Chelles (Seine-et-Marne), le trois décembre mil huit cent soixante, enregistré.

Contenant société en nom collectif entre M. Edmond-Alphonse RICHELIEU, ancien marchand de nouveautés, demeurant à Paris, rue de la Harpe, 49, et M. Jean-Baptiste BOUCHACOURT, dessinateur sur étoffes, demeurant à Paris, rue d'Enghien, n. 22.

A été extrait ce qui suit :

La société formée entre MM. Richelieu et Bouchacourt est en nom collectif. Elle a pour objet le commerce de miroiterie. Sa durée est de

SOCIÉTÉS COMMERCIALES. — FAILLITES. — PUBLICATIONS LÉGALES.

TRIBUNAL DE COMMERCE.

AVIS.

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui les concernent, les samedis, de dix à quatre heures.

FAILLITES.

NOMINATIONS DE SYNDICS

De la société TRAXLER seurs, négociant en dentelles, broderies et confections, rue Montmartre, 159, composée de M^{rs} Noémie Traxler et Léontine Traxler, le 21 décembre, à 2 heures (N^o 4784 du gr.).

Du sieur FOURNIER (Auguste), ancien md de mercerie, rue Ménilmontant, n. 72, actuellement rue de Paris, 21, Belleville, le 22 décembre, à 2 heures (N^o 1787 du gr.).

Pour assister à l'assemblée dans laquelle M. le juge-commissaire doit consulter tant sur la composition de l'état des créanciers présents que sur la nomination de nouveaux syndics.

Les tiers-porteurs d'effets ou d'un dossier du failli n'étant pas connus, sont priés de remettre au greffe leurs adresses, afin d'être convoqués pour les assemblées subséquentes.

PRODUCTION DE TITRES.

Sont invités à produire, dans le délai de vingt jours, à dater de ce jour, leurs titres de créances, accompagnés d'un bordereau sur papier timbré, indicatif des sommes à réclamer, MM. les créanciers :

Du sieur LIÉNARD (Edme-René-Isidore), md boulanger, boulevard Sébastopol, 42, rive droite, entre les mains de M. Puzanski, rue Sainte-Anne, n. 22, syndic de la faillite (N^o 4799 du gr.).

Pour, en conformité de l'article 103 du Code de commerce, être procédé à la vérification et à l'admission des créances, qui commenceront immédiatement après l'expiration de ce délai.

CONVOICATIONS DE CRÉANCIERS.

Sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées des faillites, MM. les créanciers :

REPARTITIONS.

MM. les créanciers vérifiés et affirmés de la faillite de M. ROUFFINEL (Désiré-Marcel), md modes et lingerie, rue de Valenciennes, n. 77, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce, conformément à l'art. 537 du Code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par le failli, le donner, le débiter, le recevoir, leur donner décharge, et ratifier les fonctions et donner leur assentiment à l'état des créances et à la répartition des dividendes. Les créanciers qui n'ont pas encore pris communication de l'état des créances et du rapport des syndics (N^o 4699 du gr.)

REPARTITIONS.

MM. les créanciers vérifiés et affirmés de la faillite de M. PELLE et SINGIER, chimistes, rue de Cléry, 29, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce, conformément à l'art. 537 du Code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par le failli, le donner, le débiter, le recevoir, leur donner décharge, et ratifier les fonctions et donner leur assentiment à l'état des créances et à la répartition des dividendes. Les créanciers qui n'ont pas encore pris communication de l'état des créances et du rapport des syndics (N^o 4737 du gr.)

Enregistré à Paris, le Reçu deux francs vingt centimes.

December 1860. F^o

IMPRIMERIE A. GUYOT, RUE NEUVE-DES-MATHURINS, 18.

Certifié l'insertion sous le N^o

Pour légalisation de la signature A. GUYOT, Le maire du 9^e arrondissement,

Le 17 décembre 1860.